

TARIFS COMMUNAUX

Désignation	Tarif en Euros		
SALLE DES FÊTES			
	Horaire		
Forfait session formation	4 €		
	Scène	Demi-salle	Salle entière
Forfait nettoyage si salle rendue non propre	/	63 €	124 €
Forfait chauffage (période du 01/10 au 30/04) au week-end	16 €	34 €	55 €
Salle des fêtes	Salle n°1 avec cuisine : 146 € Salle n°2 avec cuisine : 146 € Salle n°1 et 2 avec cuisine : 280 € Salle n°3 (scène) sans cuisine : 81 € Vin d'honneur : 81 € Journée supplémentaire : 58 €		
Vaisselle	0,10 €		
TABLES ET CHAISES			
Tables (2 mètres 20)	3.05 €		
Chaises	0.38 €		
Forfait pour chaises et tables	15.85 €		
PHOTOCOPIES			
Photocopies	0.30 €		
CIMETIÈRE			
CONCESSION TERRAIN	Prix		
	30 ans	50 ans	
Concession emplacement de 2 m ²	37.32 €	93.30 €	
Concession colombarium	700 €	/	
CAVURNES	Prix		
	30 ans	50 ans	
Concession seule	20 €	50 €	
Concession avec caveau	250 €	280 €	

Etat des lieux à faire le vendredi à 16h30

Places assises sans tables 300 personnes
 Places assises avec tables 200 personnes

Scène maximum : 30 personnes
 Demi-salle maximum : 65 à 70 personnes

Commune de
Sainte Gemmes le Robert

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

ARRONDISSEMENT DE LAVAL

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :

- EN EXERCICE : 14
- PRÉSENTS : 10
- VOTANTS : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 décembre 2019, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 27 novembre 2019, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

Présents : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Yoann RENARD, Mmes Séverine DURET, Valérie MÉZIÈRE, Mr Daniel ANGOT, Mmes Séverine CHÉRAULT et Marie CLOTEAU.

Absents excusés : Mme Cécile CLÉMENT, MM. Julien DELCOUR, Sébastien MAZURIER, Eric LEBLANC.

Ont donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mr Thierry HEURTAULT.

SALLE DES FÊTES : TARIFS 2020

Vu la précédente délibération du Conseil Municipal en date 11 décembre 2018 fixant les tarifs de la location de la salle des fêtes, vaisselle, forfait session formation, chauffage et nettoyage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe les tarifs de la location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

Salle des fêtes,

- | | |
|-------------------------------------|-------|
| - Salle n° 1 avec cuisine : | 146 € |
| - Salle n° 2 avec cuisine : | 146 € |
| - Salle n° 1 et 2 avec cuisine : | 280 € |
| - Salle n° 3 (scène) sans cuisine : | 81 € |
| - Vin d'honneur : | 81 € |
| - Journée supplémentaire : | 58 € |

Forfait chauffage au week-end,

- | | | | |
|-----------------------------|-------|------------|---------------|
| - Forfait chauffage : | Scène | Demi-salle | Salle entière |
| (période du 01/10 au 30/04) | 16 € | 34 € | 55 € |

Forfait nettoyage,

- | | | | |
|---|------------|---------------|--|
| - Forfait nettoyage si salle rendue non propre (pas d'augmentation) : | | | |
| - Scène | Demi-salle | Salle entière | |
| / | 63 € | 124 € | |
| - Forfait session formation : 4 € de l'heure | | | |
| - Vaisselle : 0.10 € par pièce (pas d'augmentation) | | | |

La salle des fêtes et la vaisselle seront mises à disposition à titre gracieux aux associations de la Commune, mais la vaisselle cassée ou perdue sera facturée. Pour les associations, la location de la salle des fêtes sera gratuite, mais il n'y aura que trois gratuités de chauffage à l'année, au-delà le chauffage sera facturé.

Pour extrait conforme
Le Maire,

André BOISBOUVIER

